

Et si vous faisiez la différence ?



Votre contact personnel

N'hésitez pas à contacter **Michaël PETOUX** si vous souhaitez aborder une question spécifique ou simplement discuter de notre action et des possibilités qui vous sont offertes :

- Par téléphone : 04 74 23 41 59
- Par e-mail : michael.petoux@apf.asso.fr
- Par courrier : APF - Michaël PETOUX
6 rue des Frères Lumière - 01000 Bourg-en-Bresse

À votre entière disposition, Franck Sarriot saura vous écouter et vous répondre en toute confidentialité, à distance ou en vous rendant visite si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez partager ce que signifie pour vous « faire la différence », vous pouvez nous faire part de votre expérience et demander des conseils personnalisés sur la transmission, en utilisant l'espace qui vous est destiné et en nous renvoyant le coupon ci-contre. ►



« J'ai toujours été une grande sportive, jusqu'à en faire mon métier puisque j'ai été professeur de gymnastique. Pourtant, depuis quelques années, les ennuis de



© prtk.candy

santé se succèdent,

à tel point que

je ne peux plus

me déplacer seule.

Les longues journées de solitude passées

dans un fauteuil de ma maison de retraite m'ont fait réfléchir à la chance que j'ai eue d'être autrefois autonome.

J'ai entendu parler de l'Association des Paralysés de France dans un article de journal et ai été touchée par son action en faveur de ceux qui n'ont jamais eu ma liberté de circuler librement. J'ai donc choisi de léguer mon appartement à l'association, pour lui donner la possibilité d'accompagner, de soutenir les personnes handicapées et donc, à ma manière, faire aussi la différence dans leur vie. »

Bernadette, 78 ans.

La vraie différence
dans sa vie,
c'est vous.



L'Association des Paralysés de France : la solidarité en action

Depuis plus de 75 ans, l'association lutte pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans notre société.

Aujourd'hui, l'APF c'est notamment :

- 113 structures médico-éducatives permettant aux enfants de suivre un enseignement scolaire de qualité tout en bénéficiant de soins adaptés ;

Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes se trouvent isolées par leur handicap. En étant à leurs côtés, vous pouvez faire la différence.

La question de la transmission se pose à chacun d'entre nous à un moment donné. Et au-delà de l'aspect pratique, elle porte en elle la symbolique de toute une vie.

En effet, rédiger ses dernières volontés, c'est révéler ses souhaits les plus chers, ceux que l'on retiendra de nous.

Transmettre à l'Association des Paralysés de France, c'est donner à ces volontés le pouvoir de l'espoir, en permettant à des personnes handicapées exclues d'être entourées, soignées, accompagnées. Et pour elles, cela fait toute la différence. Grâce à vous.

Concrètement, trois possibilités s'offrent à vous :

- **Le legs**, disposition faite par testament, qui ne prend effet qu'après le décès ;
- **La donation**, acte immédiat qui permet de donner de son vivant un bien de valeur ;
- **L'assurance-vie**, contrat d'épargne reversé au bénéficiaire désigné sous forme de capital ou de rente.

- 56 structures de travail adapté pour adultes ;

- 130 séjours de vacances, qui profitent à plus de 1 250 enfants et adultes ;

- 240 structures d'accompagnement vers une autonomie quotidienne...



En soutenant l'APF, vous permettrez à des milliers de personnes de ne plus jamais être seules face à leur handicap.

Demande de documentation sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :
Michaël PETOUX - 6 rue des Frères Lumière - 01000 Bourg-en-Bresse

- Oui, je souhaite recevoir une documentation par courrier, gratuitement et en toute confidentialité.

- J'aimerais être contacté(e)
par Michaël PETOUX :

Mes préférences (date et heure) :

Mon TÉL :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail :

Mon message
